

RN52

Carte A_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones
Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des
articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2008 - DEDD/BEN -04
Signé: pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général,
Bernard GONZALEZ

